

APPEL À PROJETS

FORMAT 2025

OBJECTIF RECYCLAGES MATIÈRES



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI, Grandes Entreprises



FORME DE L'AIDE

Subvention



SOUTIENS DE L'AIDE

De 40% à 80%
des dépenses éligibles

PÉRIODE

2 dates de relève :
15 mai 2025 et 06 octobre 2025
sous réserve de disponibilité
budgétaire

FINANCEURS



— QUELS PROJETS ?

Ce dispositif Objectif Recyclage MATières vise à soutenir financièrement :

- ↳ La préparation et la production de **matières premières de recyclage (MPR)** à partir de déchets par des professionnels spécialisés du recyclage,
- ↳ L'intégration de MPR par les entreprises qui effectuent la transformation de la matière première en produits, dans leurs procédés de production.

Il s'articule en 6 thématiques matériaux principales :

- ↳ **Plastiques, élastomères et composites / Textiles / Métaux (dont métaux de batteries) / Bois / Papiers et cartons / Verre et matériaux minéraux**

Et autour de 2 axes :

- ↳ **Axe 1 : Diagnostics, études et essais**
- ↳ **Axe 2 : Investissements** (uniquement pour des projets > 1 M€)

Les opérations éligibles sont :

- ↳ Préparation / surtri / contrôle amont de la qualité de la matière déchet à recycler,
- ↳ Régénération ou recyclage selon les matériaux considérés,
- ↳ Augmentation de capacités existantes ou création de nouvelle unité,
- ↳ Equipements de contrôle qualité aval de la MPR en sortie du procédé de régénération ou recyclage ou en entrée du procédé d'incorporation de MPR,
- ↳ Mise en œuvre de l'incorporation ou augmentation du taux d'incorporation de MPR dans son procédé existant par un transformateur,
- ↳ Régénération, réaffectation ou remanufacture de batteries.

Des projets multipartenaires peuvent être éligibles sous conditions.

— QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises peuvent prétendre à une aide publique significative, sous forme de **subvention** :

- ↳ **Pour l'axe 1 (Études)** : jusqu'à 80% des dépenses et plafonnée à 80 K€ ;
- ↳ **Pour l'axe 2 (Investissement)** : entre 40% et 60% des dépenses éligibles et plafonnée à 3 M€, selon la thématique et la taille de l'entreprise.

— POUR ALLER PLUS LOIN

Les budgets étant contraints, les projets seront soutenus dans la limite des fonds disponibles et instruits selon des critères reprenant les impacts socio-économiques, le modèle d'affaires, la solidité du porteur de projet ou du partenariat. Ils devront démontrer une plus-value environnementale, technique ou économique, comparativement à l'existant.

22 années
d'expérience160
Collaborateurs15 Mds€
de projets financés
depuis 20139 bureaux
ouverts en
France